



Vices cachés dans l'achat d'une voiture

Par **Lexy2004**, le **04/06/2016** à **15:41**

Bonjour,

En septembre 2015, un "ami" garagiste me trouve une voiture Polo (datant de 2005). N'étant pas du métier et n'y connaissant pas grand chose en automobile, nous constatons que la voiture est dans un bon état, et qu'elle roule bien lorsque nous faisons un tour avec. Lorsque nous avons demandé des renseignements, il nous a dit qu'il fallait "juste" changer les plaquettes de frein. Le contrôle technique ne présentant que des défauts superflus. Quelques jours plus tard, il nous rappelle en disant qu'il a effectué les réparations et fixe le prix à 4 600€ (au lieu de 4200€ prévu au départ). Assez pressée d'avoir une voiture, nous lui faisons confiance étant donné que c'est un "ami" et nous l'achetons. Lorsque nous demandons une facture pour l'achat et les réparations faites sur le véhicule, celui-ci nous a répondu qu'il ne pouvait la faire étant donné qu'il n'était pas habilité à vendre de véhicules. La déclaration de cession étant au nom de l'ancienne propriétaire et non le sien.

Quelle ne fût pas notre surprise quand, quelques mois plus tard, un autre ami nous fait constater que **la voiture est en fait accidentée**, que **le compteur est trafiqué** (180 000km au lieu de 150 000km affichés au compteur) et qu'elle présente **beaucoup plus de problèmes que prévu**.

Le problème est que nous n'avons **aucune facture** prouvant que nous avons acheté le véhicule chez lui, même s'il nous a arnaqué sur tous les fronts. Nous avons essayé un arrangement à l'amiable, mais celui-ci **nie tout en bloc**. Que pouvons-nous faire? Quels sont les recours possibles? Sachant que j'ai aussi été **lésée sur le prix** du véhicule qui ne vaut pas du tout ce prix en temps normal...

Merci d'avance pour vos réponses.

Bien à vous,

Mlle Lefevre